

PORNICHET

Conseil municipal

Les élus se sont mis en boîte

La séance du conseil municipal de lundi soir a été entièrement filmée par France 3 Ouest, dans le cadre du congrès des maires 2007. Autant dire que les élus ont offert de la matière aux journalistes...

Hasard du calendrier convenant à l'équipe de tournage, c'est Pornichet qui a été choisi pour représenter le fonctionnement de la démocratie locale. Est-ce la caméra qui aura exacerbé les tensions ? Le maire et les leaders de l'opposition au conseil lundi soir se sont en effet... mis en boîte.

Dès l'ouverture, Jacques Lambert a appelé les élus à voter une motion visant à demander aux conseillers pornichétins de se positionner face à la suppression de deux juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Saint-Nazaire. "C'est un recul de la justice de proximité, et une fausse économie puisque les quelque 300 000 justiciables de Saint-Nazaire devront se déplacer à Nantes", a-t-il protesté. Une motion à laquelle n'ont pas souhaité participer les élus de l'opposition. "Cette délibération n'est pas de notre compétence, car en tant qu'élus municipaux, notre tâche se



Les élus ont voté l'aménagement d'un passage de servitude à Sainte-Marguerite, afin de prolonger le chemin côtier et de préserver la falaise

limite à la commune", ont estimé Jean-Claude Empereur et Philippe Jouan.

Terrain de discorde

Autre sujet de discorde, le vote d'un passage de servitude à hauteur du 108 de l'avenue du Littoral, sur la plage de Sainte-Marguerite, afin de prolonger le chemin côtier et de préserver la falaise. Cette servitude de 3 m de large, représentant 329 m², a été augmentée de 184 m² sur demande de la ville par un morceau de parcelle apparten-

ant à la société Sogesdev. Cette dernière a accepté de s'en défaire, en échange d'une parcelle de 208 m² située sur le côté de sa propriété.

Mais cette petite parcelle a mis le feu aux poudres, quand Xavier de la Fouchardière s'est fait le porte-parole du collectif des associations et de ProSiMar (protection environnement). Ces dernières souhaitaient en effet acheter elles-mêmes cette parcelle et la rendre au domaine public. "Nous ne souhaitons pas qu'une partie du patrimoine communal sur le littoral soit bradée pour une opération immobilière de plus", a lancé l' élu de Pornichet alternance. Mais selon Jacques Lambert et le 1^{er} adjoint Roland Allaire, "le chemin côtier a besoin de cette servitude agrandie pour subsister et pour le confort de tous les piétons. La Sogesdev ne cédera pas son terrain, dont nous avons besoin, sans une compensation. Ou alors, dites-nous quel est votre secret ?"



France 3 Ouest a filmé toute la séance du conseil municipal